

Guéret, le 16 mai 2022

DÉLIVRE RÉCÉPISSÉ

à Monsieur Jean-Louis DEBELLUT
Comité Départemental de Cyclo (23)
76, Rue des Tilleuls
23000 SAINT-SULPICE-LE-GUERETOIS

OBJET : Randonnée cyclisme et VTT intitulée « PENTECOTE EN CREUSE » du samedi 4 juin au lundi 6 juin 2022, au départ de Guéret.

Vu le Code de l'environnement ;
Vu le Code de la Route ;
Vu le Code du Sport ;
Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 modifiée ;
Vu le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 modifié, prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;
Vu l'arrêté du 24 novembre 2017, relatif aux manifestations sportives comportant des véhicules à moteurs ;
Vu l'arrêté du 20 décembre 2021 portant interdiction des concentrations ou manifestations sportives sur les routes à grande circulation à certaines périodes de l'année 2022 ;

**Du samedi 4 juin au lundi 6 juin 2022,
au départ de Guéret (Espace André Lejeune)
de 7h00 à 19h00**

Communes creuses concernées par le passage de la manifestation : Aubusson, Felletin, Saint-Michel-de-Veisse, Saint-Sulpice-les-Champs, le Donzeil, Sous-Parsat, Saint-Yrieix-les-Bois, Peyrabout, Savennes, Guéret, Saint-Laurent, Moutier-d'Ahun, Ahun, Saint-Martial-le-Mont, Saint-Médard-la-Rochette, Alleyrat, Saint-léger-le-Guéretois, la Brionne, le Grand-Bourg, Lizieres, Saint-Priest-la-Feuille, Fursac, Bénévent-l'Abbaye, Montaigut-le-Blanc, Saint-Silvain-Montaigut, Saint-Sulpice-le-Guéretois, Anzème, Champsanglard, le Bourg-d'Hem, la Celle-Dunoise, Fresselines Crozant, la Chapelle-Baloue, Saint-Germain-Beaupré, Sagnat, Dun-le-Palestel, Châtelus-Malvaleix, Roches, Jalesches, Clugnat, Saint-Sulpice-le-Dunois, Saint-Vaury.

Cette épreuve circulera sous le régime du strict respect du code de la route, sans classement et sans chronométrage

Nombre maximal de participants : 400

CONDITIONS DE L'ÉPREUVE

Afin de ralentir la propagation du virus, les mesures d'hygiène définies en annexe 1 du décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 modifié, dites barrières, doivent être observées en tout lieu et en toute circonstance.

1 Les organisateurs doivent informer les maires des communes traversées de l'heure approximative de leur passage et du nombre probable de participants. Ils doivent également communiquer aux maires tous renseignements complémentaires utiles qui leur seraient réclamés par ces derniers.

2 Les organisateurs s'engagent à réparer tout dégât occasionné sur les voies empruntées dans le département.

3 Les organisateurs doivent se mettre en rapport, préalablement à la manifestation, avec le(s) Commandant(s) de brigade(s) de gendarmerie concernée(s) ou le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, afin d'examiner les éventuelles dispositions à mettre en place pour la sécurité.

4 Avant le départ, les organisateurs devront interroger Météo France (notamment par le biais du répondeur téléphonique 32.50 ou par internet www.meteo.fr) afin de connaître la couleur de la carte vigilance météo et de prendre toute mesure adaptée. Ils s'engagent à annuler la manifestation en cas de condition météorologiques défavorables.

5 Les organisateurs attestent que les signaleurs engagés pour la surveillance des points sensibles de la manifestation sont majeurs, titulaires d'un permis de conduire en cours de validité le jour de la manifestation et répondent aux critères exigés par la circulaire interministérielle portant simplification réglementaire des épreuves sportives et clarification des conditions d'indemnisation des services d'ordre.

6 Les concurrents sont tenus de respecter en tous points, les prescriptions du Code de la Route, des arrêtés préfectoraux, départementaux ou municipaux réglementant la circulation et de se conformer aux instructions des services de police ou de gendarmerie dans l'intérêt de la sécurité et de la circulation publiques.

7 En cas de partie nocturne, les participants devront se munir d'un éclairage individuel et de tous moyens de signalisation fluorescents.

8 En aucun cas, la manifestation ne devra donner lieu à un classement faisant intervenir, directement ou indirectement, comme éléments d'appréciation, soit l'endurance, l'habileté ou la vitesse qu'il s'agisse ou non de véhicules à moteur.

9 Une police d'assurance «Responsabilité Civile» couvrant les risques éventuels d'accidents pouvant intervenir au cours de cette manifestation devra être souscrite.

10 Les frais occasionnés par la mise en place d'un service d'ordre exceptionnel sont à la charge des organisateurs.

11 Dans le cas d'emprunt de terrains ou de voies privé(e)s, l'organisateur devra impérativement recueillir les autorisations de tous les propriétaires concernés.

12 Les voies non ouvertes à la circulation ou interdites aux véhicules à moteur (motos, quads...) ne devront être empruntées par des véhicules motorisés ni lors de la manifestation ni pour les travaux relatifs à l'organisation (balisage, retrait des panneaux...).

Pour la Préfète et par délégation,
Le Directeur des Services du Cabinet,



Albert HOLL

Copie transmise à :

- Mme la Présidente du Conseil Départemental – P.A.T.
- M. le Colonel, commandant le Groupement de Gendarmerie de la Creuse
- M. le Sous-Préfet d'Aubusson
- M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique
- MM. les Maires des communes concernées

Pour plus de précisions concernant cette manifestation, s'adresser à l'organisateur au 06 86 79 79 18

Circuits route du samedi 4 juin 2022 - Départ de l'Espace Lejeune de 7 h 30 à 9 heures

Départ possible depuis Ahun pour de rares participants



14598870 | Cyclisme - Randonnée | Pentecôte 2022-

Samedi route Ahun-Aubusson 58 km

Ahun -> Ahun

 58.054 km \uparrow 715 m \downarrow 716 m \blacktriangle 399 m \blacktriangle 619 m
Leaflet | © IGN France ign.fr, Powered by GraphHopper

Le droit de reproduction est strictement réservé à un usage personnel et privé. Lors de la pratique de votre activité, veillez à respecter les propriétés et chemins privés et assurez-vous de la praticabilité du parcours.

© 2022 Openrunner

Point de convivialité Sous-Parsat - Mairie

Point de convivialité à Aubusson - Salle polyvalente

Point de convivialité à Moutier d'Ahun

Communes traversées : Guéret, Savennes, Peyrabout, Saint-Yrieix-les-Bois, Sous-Parsat, Saint-Sulpice-les-Champs, Saint-Avit-le-Pauvre, Ars, Blessac, Saint-Michel-de-Veisse, Vallières,

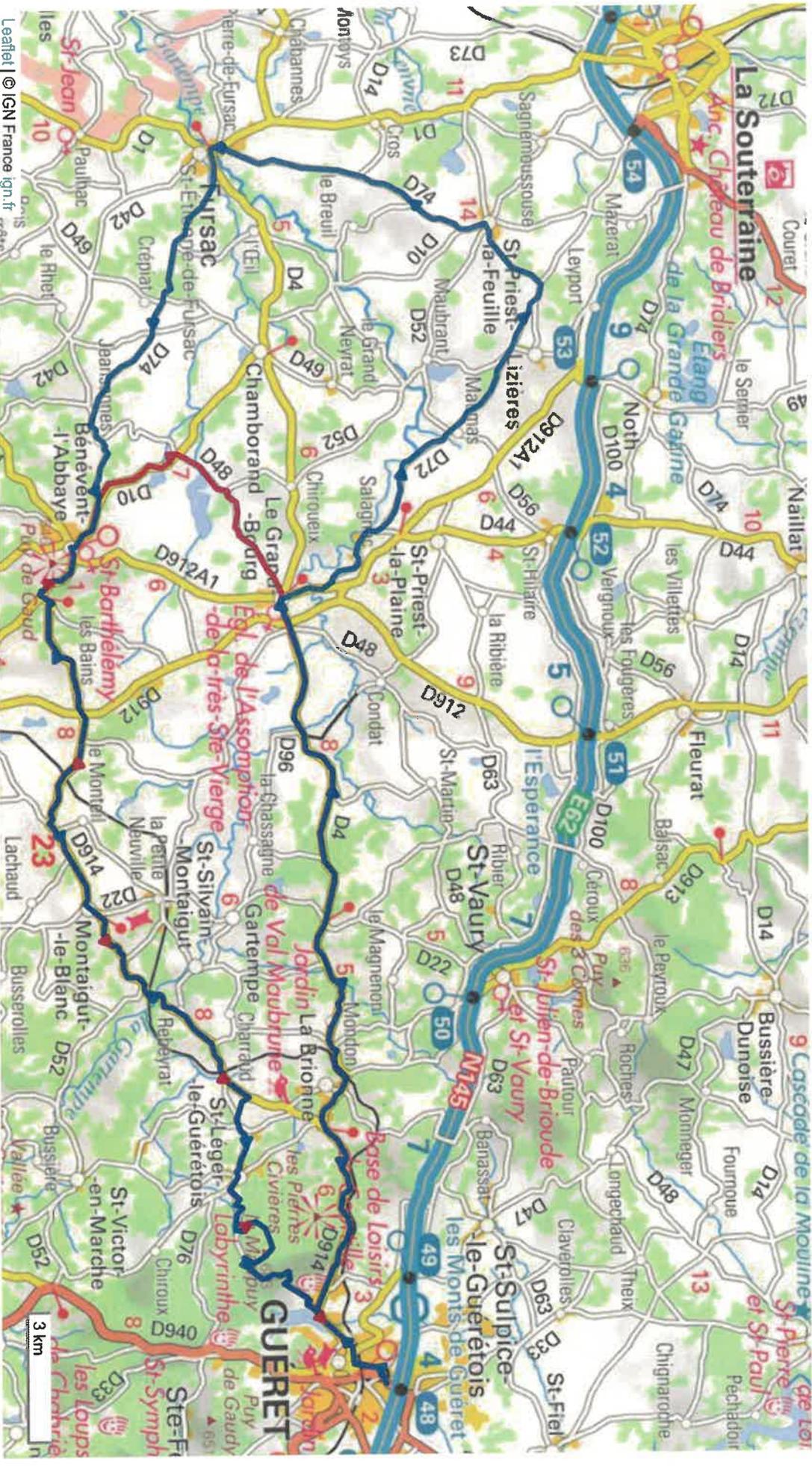
Saint-Quentin-la-Chabanne, Felletin, Aubusson, Alleyrat, Saint-Médard-la-Rochette, Chamberaud, Ahun, Moutier d'Ahun, Pionnat, Saint-Laurent, Sainte-Feyre, Guéret



13980147 | Cyclisme - Randonnée | Pentecôte 2022-Route lundi 77 km

Guéret -> Guéret

1-177.307 km 1▲ 997 m 1▲ 999 m .▲ 320 m ▲ 679 m



Leaflet | © IGN France

Le droit de reproduction est strictement réservé à un usage personnel et privé. Lors de la pratique de votre activité, veillez à respecter les propriétés et chemins privés et assurez-vous de la praticabilité du parcours.

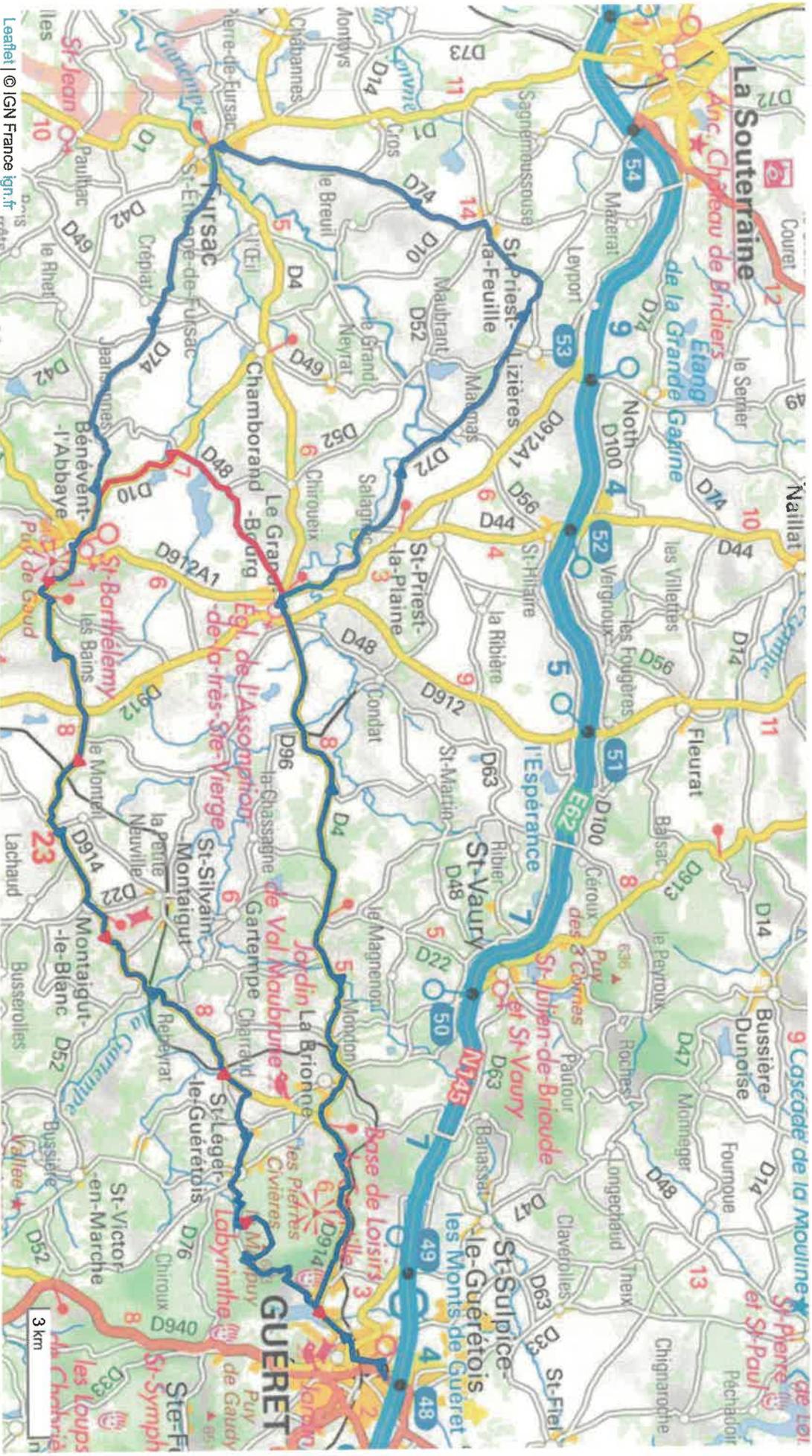
© 2022 Openrunner

Point de convivialité à Bénévient l'Abbaye

Communes traversées : Guéret, Saint-Sulpice-le-Guéretois, La Brienne, Saint-Vaury, Gartempe, Grand-Bourg, Liziers, Saint-Priest-la-Feuille, Fursac, Mansac, Chamborand, Bénévient l'Abbaye, Montaigne-Blanc, Saint-Léger-le-Guéretois



13980147 | Cyclisme - Randonnée | Pente côte 2022-Route lundi 77 km
Guéret -> Guéret
I-177.307 km 1▲ 997 m 1▲ 999 m ▲ 320 m ▲ 679 m



Le droit de reproduction est strictement réservé à un usage personnel et privé. Lors de la pratique de votre activité, veillez à respecter les propriétés et chemins privés et assurez-vous de la praticabilité du parcours.



13991436 | Cyclisme - VTT | Pentecôte 2022-VTT Samedi base 5
 Châtelus-Malvaleix -> Châtelus-Malvaleix
 1-129.667 km 1▲ 537 m 1▲ 531 m .▲ 332 m ▲ 531 m



Leaflet | © IGN France ign.fr

Le droit de reproduction est strictement réservé à un usage personnel et privé. Lors de la pratique de votre activité, veillez à respecter les propriétés et chemins privés et assurez-vous de la praticabilité du parcours.

Point de convivialité à Clignat

Communes traversées : Châtelus-Malvaleix, Roches, Ladapeyre, Jalesches, Clignat

© 2022 Openrunner

Circuits VTT du dimanche 5 juin 2022

Départ de l'Espace Lejeune à Guéret de 8 h à 9 heures

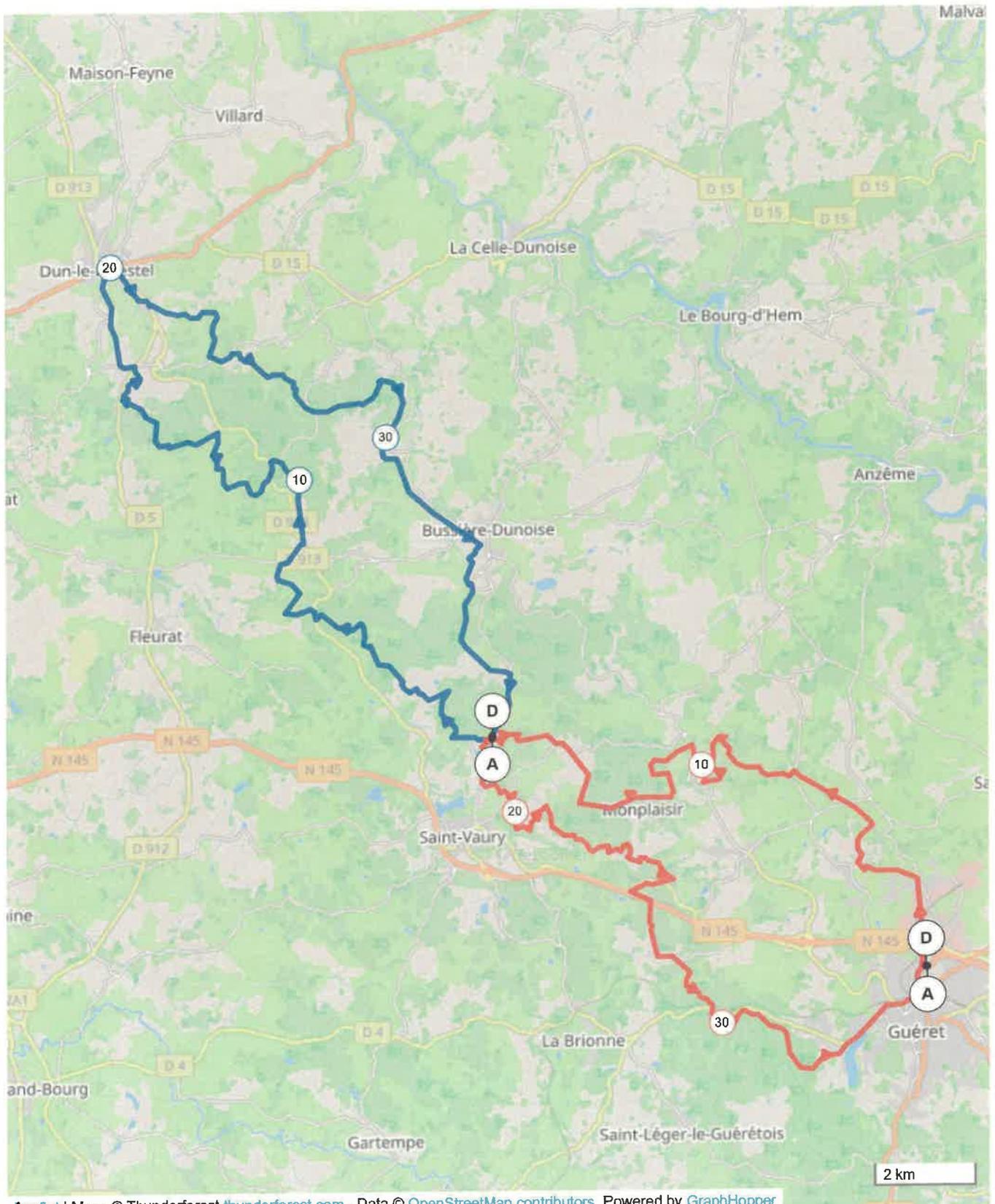


13991471 | Cyclisme - VTT | Pentecôte 2022-VTT

Dimanche Guéret-Saint-Vaury

Guéret -> Guéret

35.98 km ↑ 816 m ↓ 816 m ▲ 349 m ▼ 583 m


 Leaflet | Maps © Thunderforest thunderforest.com - Data © [OpenStreetMap](https://openstreetmap.org) contributors, Powered by [GraphHopper](https://graphhopper.com)

Le droit de reproduction est strictement réservé à un usage personnel et privé. Lors de la pratique de votre activité, veuillez à respecter les propriétés et chemins privés et assurez-vous de la praticabilité des parcours.

© 2022 Openrunner

Point de convivialité : camping de Saint-Vaury

Communes traversées : Guéret, Saint-Sulpice-le-Guéretois, Saint-Léger-le-Guéretois, Saint-Vaury, Bussière-Dunoise, Naillat, Dun-le-Palestel, Saint-Sulpice-le-Dunois